

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par
M. Breton

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des dispositions ont déjà été adoptées sous la précédente législature lors de l'examen du projet de loi Egalité Citoyenneté pour contrôler l'instruction dispensée par les familles.

Il n'est pas nécessaire de légiférer à nouveau sur ce domaine.